



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation

21/06/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 21
 Absents : 08
 Dont Procuration : 06

Vote à l'unanimité

Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

09

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(21)

REPRESENTÉS : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude)(6)

ABSENTS : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**LES CONGÉS FORMATION :
 ADOPTION D'UNE CHARTE FORMATION**

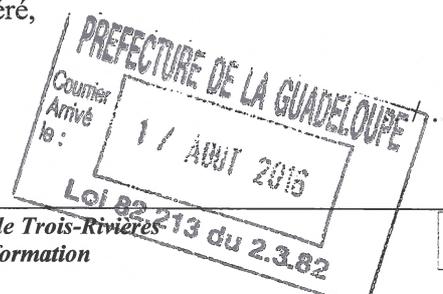
DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la fonction professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire des fonctionnaires territoriaux ;
- **Considérant** la volonté de la collectivité de mettre en œuvre une nouvelle démarche concernant la formation des agents ;
- Vu le projet de charte formation de la collectivité ;
- **Considérant que** la proposition de charte de bonne conduite a été présentée à la saisine du Comité Technique pour avis le 18 mai 2016 ;
- **Considérant encore que** la charte formation proposée servira à informer chaque agent sur la politique et l'organisation de la formation dans la collectivité ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...



DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter la charte formation de la commune de Trois-Rivières et d'en assurer la diffusion aux agents de l'administration territoriale de Trois-Rivières.

Article 2 :

De dire que celle-ci a pour objet d'informer les agents sur la politique et l'organisation de la formation dans la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser le Maire à signer le document précité ci-annexé et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qu'il renferme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

17 AOUT 2016

La publication et/ou la notification
le

17 AOUT 2016

